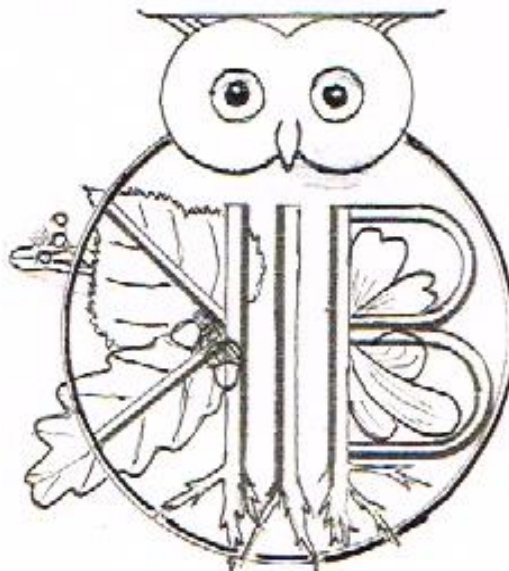


Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly
74100 AMBILLY

[http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr](http://www.oikoskaibios.com/oikos.kai.bios@orange.fr)

Projet de Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux de la nappe des Grès du
Trias Inférieur (SAGE GTI)

[https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/projet-
de-schema-damenagement-et-de-gestion-des-
eaux-de-la-nappe-des-gres-du-trias-inferieur-sage-
gti--196/presentation.html](https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/projet-de-schema-damenagement-et-de-gestion-des-eaux-de-la-nappe-des-gres-du-trias-inferieur-sage-gti--196/presentation.html)



Monsieur Alain LAMBLE
Président de la Commission d'enquête
Mairie de Mirecourt
32 rue du Général Leclerc
88500 MIRECOURT

Ambilly, le 20 février 2023

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Notre association souhaite s'exprimer concernant la concertation relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI)

En 2019, nous avons contribué à l'enquête publique concernant le même sujet.

Nous constatons que le problème n'est pas résolu ; l'augmentation des sécheresses ne va pas, hélas, améliorer la situation.

Nous nous opposons à ce nouveau projet.

LA RESSOURCE EN EAU : la baisse inquiétante de la nappe phréatique

La situation n'est pas nouvelle, tant au niveau des réserves que de la qualité de l'eau, comme l'indique le rapport de présentation page 8/38 : « La création de forages s'est développée à partir des années 1960, notamment dans le secteur de Vittel/ Contrexéville dans une optique de développement économique (exploitation industrielle de la ressource), mais également, à la demande de l'État, dans le but de sécuriser, du point de vue quantitatif et qualitatif, l'approvisionnement en eau potable, lequel s'effectuait jusque-là par prélèvements dans des eaux superficielles de plus en plus polluées.....

Cette forte augmentation des forages, des années 1960 aux années 1990, a généré des baisses importantes des niveaux d'eau de la nappe, notamment dans le secteur de Vittel/Contrexéville. Ainsi, à Lignéville, le niveau piézométrique⁴ a baissé de 15 mètres environ (31 cm / an) entre 1970 et 2018. »

Aujourd'hui, le climat est marqué par les sécheresses, notamment en 2022.

Dés mars, selon Météo France

(<https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites/climat/hivermeteorologique-records-de-douceur-et-secheresse-dans-le-sud>)

« Hiver météorologique : records de douceur et sécheresse dans le Sud-Est ; 03/03/2022 ». Cette situation n'est pas réservée au Sud, l'Est comme la France entière ont été concernés.

Il y a donc urgence à préserver la ressource en eau et à cesser tout nouveau forage.

LA SOCIETE NESTLE

Nestlé, Agrivair, le partenariat public/privé

Il est regrettable qu'un groupe de l'industrie agro-alimentaire comme Nestlé ait mis la main sur cette ressource en eau, ainsi que sur notre souveraineté alimentaire.

C'était en 1969, comme l'annonçait Le Monde, « Nestlé, l'un des plus grands groupes mondiaux de l'alimentation (8,5 milliards de francs de chiffre d'affaires), va prendre une participation au sein du capital de Vittel (" le Monde " daté du 2 mai). Cette prise de participation serait de l'ordre de 20 % ». https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/05/03/nestle-prend-une-participation-dans-le-capital-de-vittel_2425657_1819218.html

Depuis, la participation n'a pas cessé d'augmenter.

Dans ce contexte, les conflits d'intérêt ne manquent pas.

La vidéo d'Eau88 (<https://www.youtube.com/watch?v=MHF2GG-q8LA>) montre comment une élue de la mairie de Vittel et conseillère départementale a présidé la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GTI (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur) et a sous-traité l'essentiel de sa mission à la Vigie de l'Eau, association créée et financée par Vittel.

L'élue a été condamnée pour Prise illégale d'intérêts, détails à cette adresse <https://www.calameo.com/read/0056012217b183d25cf3a> (Médiapart novembre 2021) et le jugement à celle-là <https://www.calameo.com/read/005601221758c56207107> (délibéré du 17 novembre 2021)

Cette mainmise ne se limite pas à l'eau puisque Nestlé, par sa filiale Agrivair contrôle 80% des terres agricoles.

Nestlé et l'agriculture

Certes, le thermalisme est un aspect économique non négligeable. Aussi, il fait partie de notre patrimoine historique.

Néanmoins, notre souveraineté alimentaire doit être préservée et encouragée. Or, Nestlé, par ses prérogatives sur les terres et sur la législation empêche un développement sain de l'agriculture.

Agrivair est une filiale de Nestlé créée pour protéger la ressource en eau des façons les plus vertueuses....

Entre autres, « Depuis 2020, le nouvel objectif est la biodiversité avec une approche scientifique (réalisation de diagnostics) pour avoir un état de référence:

- Réalisation de Beeomonitoring (analyse du pollen des abeilles avec l'idée de la diversité floristique, des polluants et de l'utilisation des phyto)

- Programme d'agroforesterie (plantation d'arbres isolées dans les pâtures), la plantation et la gérance de haie, valorisation des déchets végétaux... », source

<https://www.agrifaune.fr/agrifaune/portraits-agrifaune/agrivair-sarl/>

Domage que le tableau ne soit pas aussi idyllique qu'annoncé. En effet, pour Didier Thouvenin (exploitant agricole n'ayant pas signé le cahier des charges d'Agrivair « Nestlé, c'est une farce écologique, ils épuisent les nappes d'eau et polluaient déjà les sols dans les années 1980 et 1990 en enfouissant des bouteilles », raconte-t-il.

Avec son frère, [ils ont mis à jour une décharge sauvage](https://www.youtube.com/watch?v=eGar1eaAU3Y) de déchets plastiques non loin de leur ferme, qu'ils imputent à l'entreprise. (<https://www.youtube.com/watch?v=eGar1eaAU3Y>) « Leur seul but est de s'approprier les terres, afin d'asseoir leur domination sur le territoire. » En 2015, [d'après les chiffres](https://reporterre.net/A-Vittel-Nestle-controle-l-eau-la-politique-et-les-esprits) de l'entreprise, Agrivair contrôlait, à travers ses « conventions écologiques », 10.000 hectares de territoire. » (source <https://reporterre.net/A-Vittel-Nestle-controle-l-eau-la-politique-et-les-esprits>)

Aussi, concernant le respect des écosystèmes, ce n'est pas la panacée.

En témoigne le projet de Benoît et Ghislaine Gille en biodynamie, selon le même article.

Pour résumer, Nestlé avait planté 60 000 arbres (en majorité des pommiers) réputés improductifs: « Sur proposition d'Agrivair, ils (Benoît et Ghislaine Gille) ont donc accepté de relever le défi, et sont arrivés en 2014 avec leur troupeau de moutons shropshires, une race très adaptée au pâturage des vergers. « Avec les brebis et les méthodes biodynamiques, on espérait relancer les arbres en trois ans »

Ils ont eu les pires obstacles au niveau du cahier des charges, pas du tout adapté selon eux, à l'agriculture biologique. En effet, d'autres agriculteurs ont pu utiliser des phosphates et le potasse et les déchets de plastique sont encore présents dans les sols comme indiqué plus haut. N'oublions pas que nous sommes dans le royaume de l'agroalimentaire....



source Reporterre, les moutons shropshires de Benoît et Ghislaine Gille

Quant aux emplois, toujours selon Reporterre, ils sont passés de 4500 en 1975 à 900 aujourd'hui. Certes, l'eau vendue par Nestlé est une ressource pour la commune, mais à quel prix !

Enfin, selon Les ECHOS, (<https://www.lesechos.fr/pme-regions/grand-est/partage-des-eaux-de-vittel-de-nouvelles-autorisations-mais-toujours-des-remous-1794757>), Monsieur le Préfet a accordé en 2022 des autorisations de prélèvement par Nestlé pour le moins contestables.

Quant aux économies à faire par les consommateurs, ne faudrait-il pas commencer par la recherche et la réparation des fuites dans les canalisations ?* A financer par Nestlé, par exemple.

*selon le rapport de présentation, page 17/38, 430 000 m³

En conclusion,

Nous refusons le SAGE dans son état actuel, ainsi que les récentes autorisations données par le Préfet

Nous demandons

- **l'arrêt de tout nouveau forage tant que l'état des nappes phréatiques n'est pas connu ; la régénération de la nappe doit rester l'objectif**
- **une modification du cahier des charges de la société Avigrain dans le sens de l'agriculture biologique sans intrants chimiques de synthèse.**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

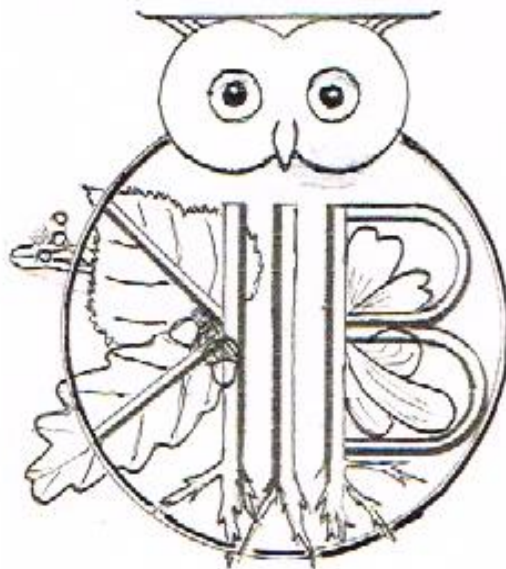
Veuillez agréer, Monsieur le président de la Commission d'Enquête, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Les membres cofondateurs

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2023



<http://www.oikoskaibios.com/>
oikos.kai.bios@orange.fr